

Lotissement de la Joie de Vivre

Compte rendu de la réunion d'information des colotis tenue le 15 février 2013 à l'Espace Nautique, au port d'Hyères

- **18h30** : Accueil de participants, émargements, décomptes des participants et des pouvoirs :
 - Nombres de présents : 37
 - Nombre de pouvoirs : 19
 - Total présents ou représentés : 56 sur un total de 89 lots
- **18h45** : Démarrage de la réunion d'information.

M. Macarry ouvre la réunion et présente rapidement la chronologie des divers événements survenus depuis la dernière assemblée générale extraordinaire tenue le 16 novembre 2012. Il explique en particulier aux participants les raisons pour lesquelles ils ont reçus divers documents, parfois contradictoires.

Ensuite M. Mouttet prend la parole et commente la note, datée du 8 février 2013 et non signée, reçue par les colotis le dimanche 10 février. Il termine sa présentation par un commentaire de la convention signée par la Directrice de l'ASL « la joie de vivre » avec la Sté Abel Gance.

Enfin, une discussion s'engage sur les actions à mener, compte tenu que le bureau de l'ASL, a priori rédacteur de la note du 8 février, indique qu'il est démissionnaire, qu'il ne souhaite pas organiser d'AG pour permettre l'élection d'un nouveau syndicat et qu'il va demander la nomination d'un administrateur judiciaire. Compte tenu de ces éléments, les 2 délibérations suivantes sont proposées à l'assemblée présente.

1^{ère} DELIBERATION :

Les colotis feront appel à un avocat pour, d'une part vérifier si une requête de désignation d'un administrateur judiciaire a été déposée auprès du TGI de Toulon par le syndicat actuel, d'autre part, si aucune requête n'a été déposée, déposer une requête, au nom des colotis, pour la nomination d'un administrateur dont le mandat sera parfaitement défini.

Vote par l'assemblée :

- Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; **Pour** : 56

La 1^{ère} délibération est donc approuvée à l'unanimité.

2^{ème} DELIBERATION :

Les colotis souhaitent que M. Jacques FRIGIERE soit nommé par le TGI de Toulon comme administrateur afin qu'il organise une Assemblée générale permettant d'une part d'élire un nouveau syndicat, d'autre part de voter les statuts modifiés de l'ASL, statuts définis et votés à l'unanimité lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 2013.

Vote par l'assemblée :

- Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; **Pour** : 56

La 2^{ème} délibération est donc approuvée à l'unanimité.

La réunion est clôturée à 21h15.

Michel MACARRY

Michel MOUTTET

Raymond DOUMAS

Jacques FRIGIERE